SUIVI INSPE M2 MEEF – Étudiant Contractuel Alternant 2nd degré

2026-2027

Projet de progrès

DISCIPLINE(S) : .

À conserver par l'étudiant et à partager avec ces deux tuteurs

Étudiant M2 Contractuel Alternant	
Nom et Prénom :	
Établissement d'accueil :	

Tuteur Terrain	
Nom et Prénom :	
Établissement d'exercice :	

Tuteur Stage INSPE	
Nom et Prénom :	
Adresse électronique :	

➢ Projet de progrès :

Rappel : chaque étudiant contractuel alternant doit bénéficier d'au moins un rendez-vous professionnel dans son établissement d'exercice avec son tuteur INSPE durant lequel ce dernier l'observe seul en situation devant élèves. Il échange ensuite avec lui et le tuteur terrain.

Ce rendez-vous est préparé en amont avec l'étudiant et en concertation avec le tuteur terrain afin d'identifier les axes d'observation prioritaires. Il donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu.

Ainsi, le projet de progrès comprend soit

- Une 2ème observation associée à un entretien ;

et / ou

- Une autre modalité élaborée en concertation avec l'étudiant contractuel alternant ;

Dans tous les cas, des traces seront produites.

- *Si observation en situation :*

Utiliser le document ***« Bulletin d'observation du tuteur stage pour les contractuels alternants en Master 2 MEEF – 2nd degré »*** *disponible sur le site de l'INSPE*

- *Si choix d'une autre modalité en concertation avec l'étudiant M2 contractuel alternant et le tuteur terrain*

Préciser les modalités choisies qui peuvent être un rendez-vous professionnel en présentiel dans l'établissement d'exercice de l'alternant ou sur le site de formation et / ou un ou des rendez-vous à distance (en vidéoconférence).

Indiquer l'échéancier prévisionnel des rendez-vous professionnels (présentiels ou distanciels),

Indiquer les objectifs et attendus de fin de formation visés et les conseils prodigués :

Procédure DAR à déclencher (oui/non) :

Si oui, contacter par mail : ce.dar@ac-lille.fr